

Compte rendu « Environnement » 2009

SUITE ET FIN

Comme j'espére très fort que c'est le dernier épisode de notre péplum Furan, je me permets de faire un rapide historique des épisodes précédents.

Quelques dates :

- Mai 2003, première pollution de notre mandat et première plainte.

- déroulement des procédures judiciaires avec moult rebondissements. Je vous ferai grâce des détails si vous voulez rentrer chez vous avant lundi !

-le 06/11/2008 :Audience au tribunal correctionnel de St Etienne. Je peux vous dire que ce n'est pas facile de se contenter d'écouter sans pouvoir participer à ces joutes verbales entrez avocats. Le juge m'a demandé de ne plus faire de grimaces et l'avocat général à demander à Roland de le laisser parler!! 6 heures sur des bancs en bois, on s'en souvient! On a même entendu l'avocat de st Etienne dire que les pêcheurs étaient des tueurs!!

2009

A la suite de cette audience, Les juges devront déterminer si la ville de st Etienne à fait trainer ou non les choses. Nous aviserais ensuite de la suite à donner avec pourquoi pas un recours au tribunal civil pour réparations.

-le 13 janvier, après l'annonce de la relaxation de la ville de st Etienne par le tribunal, nous avons rencontré Me Chavent afin de savoir quelles suites nous pouvions donner.

Pour valider nos choix, nous avons réuni le 15/01 les associations qui ont poursuivi l'action en justice : l'AIE, la Gaule Forezienne de Feurs et la Fédération départementale de pêche.

Nous avons lancé l'idée de rencontrer les nouveaux élus stéphanois afin de, qui sait, trouver une solution amiable.

-Rendez-vous fut pris le 03 mars avec le premier adjoint, Michel Coynel et Geneviève Albouy, adjointe à l'environnement. Nous avons préparé et organiser l'entretien le 25 février à la FD. Nous avons cherché à leur montrer que nous n'étions pas du tout « extrémistes » mais que nous représentions un poids important.

A notre grande surprise, nous avons été écoutés !

A tel point que les élus n'ont pas été contre un dédommagement sous forme de convention d'alevinage du fleuve Loire et du Furan. Le montant sera défini après négociations à :

5 000 € par an pour le rempoissonnement et 1000€ par an pour des actions concernant plus particulièrement le fleuve Loire. Cette convention sera établie pour une durée de cinq ans à partir de 2009 en espérant que ce sera le début d'un long partenariat à pérenniser.

-Pour conclure ces discussions et prouver la volonté de nos interlocuteurs à redorer leur image auprès des pêcheurs, nous avons été invités à visiter la station du Porchon. Elle aurait dû être officiellement inaugurée le 7 octobre et nous avions été cordialement invités.

Pour des raisons techniques, cette date a été reportée sur 2010.

- Le 4 décembre est pour moi une date historique. Nous avons procédé avec les élus stéphanois ainsi qu'avec les parties prenantes du procès, au premier lâcher de poissons dans la Loire mais surtout dans le Furan. De mémoire d'homme (et même d'archives !) ce n'était jamais arrivé !

Tous ceux qui se sont penchés d'un pont sur le Furan ont pu constater la spectaculaire amélioration de la qualité de ses eaux.

Quelques preuves sont irréfutables :

-réapparition des grenouilles sur les rives de la Fouillouse

-réapparition des vairons et des loches là où, précédemment les pêches électriques réalisées dans le cadre de suivis, constataient l'absence totale de vie piscicole.

-enfin, quasi disparition des vers de vase ce qui fait grogner (gentiment) certains habitués des tamis !

Que de chemin parcouru depuis mai 2003, des cheveux blancs, des moments de découragement, mais aussi de grands souvenirs et surtout l'énorme satisfaction d'avoir été reconnu et de ne pas avoir perdu ni notre temps ni notre énergie. Nous n'avons pas non plus l'impression d'avoir, comme certains nous l'avaient fait remarquer, dépensé l'argent des pêcheurs.

Que cela serve de leçon à tous les pêcheurs, il faut toujours garder l'espoir et se battre pour cela.

Gilbert Giaume
Vice-président en charge de l'environnement